

selle, et pour empêcher qu'il ne s'interrompe après cette solennité, que j'ai décidé l'établissement à Paris d'une exposition permanente des produits de nos colonies.

Je vous ai notifié cette décision par dépêche du 13 novembre. Le duplicata de cette circulaire vous porte le rapport qui m'a été présenté à ce sujet, auquel j'ai donné mon approbation.

Mais cette exposition n'aura les bons résultats qu'on est en droit d'en attendre que si l'on se pénètre dans les colonies de sa très-sérieuse utilité, et si l'on y fait avec persistance les recherches, les collections et les études nécessaires pour la rendre aussi fructueuse que l'a été pour nos possessions du nord de l'Afrique l'exposition permanente de l'Algérie.

On ne doit considérer les envois qui ont figuré à l'Exposition universelle que comme de premiers éléments qui seront les uns à renouveler entièrement, les autres à compléter après avoir été classés. Bon nombre de ces produits ont été détériorés par l'humidité; d'autres sont réclamés par des exposants et devront leur être restitués. C'est donc un travail presque entièrement nouveau qu'il s'agit de faire pour que l'exposition permanente donne une idée exacte des ressources en tous genres que présentent les colonies françaises. Seulement nous aurons tout le temps nécessaire devant nous pour l'accomplir fructueusement et avec maturité, et je vous ferai ultérieurement connaître ce que vous aurez à envoyer ici dans ce but et les diverses dispositions de détail matérielles ou financières par lesquelles les colonies auront à concourir à la réalisation de cette mesure. Je me borne à vous annoncer ici que le local est déjà loué : il est situé rue de Rivoli, au coin de la rue Saint-Florentin, et par conséquent dans le voisinage le plus immédiat du ministère de la marine.

Recevez, etc.

L'Amiral Ministre secrétaire d'Etat de la marine et des colonies,
Signé : HAMELIN.

N° 88. — DÉPÊCHE ministérielle du 19 décembre 1855 au sujet du traitement à appliquer aux navires chiliens dans les ports des Établissements français de l'Océanie.

Paris, le 19 décembre 1855.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — M. le Ministre des affaires étrangères a communiqué un rapport du consul général chargé d'affaires à Chili, daté du 19 août 1855, et faisant connaître que